

M. Ross: Je dis que les journaux ont ainsi rapporté ce qu'il a dit et par conséquent il y a eu beaucoup de discussion à ce sujet.

Le très hon. M. HOWE: M. McIvor pourrait tirer cela au clair mais je ne crois pas que nous ayons payé en trop.

Le TÉMOIN: Je n'ai sur ce point qu'une brève déclaration à faire.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 1949, le prix initial du blé aux termes du syndicat quinquennal a été porté de \$1.55 le boisseau à \$1.75 le boisseau (Blé n° 1 du Nord en magasin Fort-William-Port-Arthur Vancouver). Il s'agit d'une augmentation du prix initial de tout le blé livré à la Commission entre le 1<sup>er</sup> août 1945 et le 31 juillet 1950.

La majoration de prix était due non seulement à la trésorerie de la Commission, mais elle tenait aussi compte des éléments connus de la loi de l'offre et de la demande pour les seize derniers mois de la période de mise en commun.

La Commission a estimé qu'une majoration de 20 cents du prix initial était justifiable eu égard à la situation financière du syndicat. Elle estimait qu'elle pouvait pourvoir à la majoration du paiement initial d'ici à ce que fut effectué aux producteurs le règlement final. En tant que sont concernées les transactions sur le blé de la Commission nous n'avons pas eu à emprunter d'argent pour ces versements pas plus que pour nos transactions courantes sur le blé au cours de la campagne agricole dont il s'agit.

Avant la décision de majorer le prix initial de \$1.55 à \$1.75 le boisseau la Commission avait tiré sur le solde créditeur du compte "blé" pour acquitter ses transactions autres que sur le blé,—notamment les semences de lin de 1947 et 1948.

Ces transactions spéciales autres que sur le blé, quand elles cessèrent de tirer sur le compte "blé", furent financées par emprunts aux banques au fur et à mesure des besoins.

M. WRIGHT: Ma critique porte sur ce point-ci. L'exercice s'est terminé par un déficit déclaré de \$5,235,621.37. Il s'ensuit que le 31 juillet la Commission était en déficit et n'avait pas de fonds disponibles pour commencer l'achat des produits de la nouvelle récolte. Vous avez dû vous adresser immédiatement aux banques,—et reprenez-moi si je fais erreur,—pour emprunter de fortes sommes pour l'achat du blé que les producteurs ont commencé à livrer en août 1949. Vous aurez à payer aux banques 3 p. 100 d'intérêt composé mensuellement ou n'importe quel autre montant selon l'arrangement conclu avec la banque, tandis que l'année précédente vous aviez disponible un fort montant des fonds des producteurs pour acquitter le versement initial sur la récolte de 1948. C'est une question de finance: vous vous êtes trouvés dans une situation déficitaire au début d'une nouvelle année, avec la conséquence que vous avez dû vous adresser aux banques pour emprunter une forte partie des fonds requis pour acquitter vos transactions de 1949.

Certes, je ne puis envisager votre procédé sous un autre angle; et j'affirme qu'eussiez-vous été un syndicat, une coopérative ou toute autre forme d'entreprise particulière commençant l'année 1949 avec un déficit au départ, vous n'auriez pas pu vous adresser aux institutions de prêts du pays pour emprunter en vue de financer la récolte. Seul votre rang de commission gouvernementale vous a permis d'en agir ainsi. Je ne crois pas qu'un organisme gouvernemental devrait se laisser aller à une telle situation financière; ce n'est pas un bon procédé d'affaires à mon avis.